Image not found or type unknown

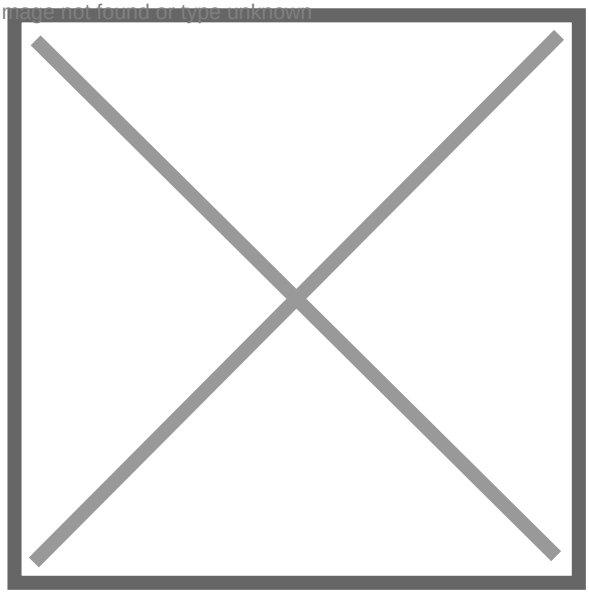

Divorce entre français et étranger, problème de garde

Par **chriphil**, le **10/08/2013** à **15:16**

Bonjour,

Je suis dans un cas un peu particulier que je me permets de vous exposer
Je suis marié depuis environ 10 ans avec une femme de nationalité Chinoise. Elle est venue sur le territoire Français en 2002 et nous nous sommes mariés en 2004 entre autre pour qu'elle puisse rester sur le territoire.
Elle a eu une fille d'une précédente union que l'on a fait venir en France par regroupement familial.
Nous avons également en commun une petite fille âgée de 5 ans aujourd'hui.
A ce jour, je souhaite divorcer pour les raisons suivantes:
- Violence physique et verbale envers sa fille (ma belle-fille), violence (certes plus rare) envers moi
- J'ai subi l'ensemble de ces caprices depuis 10 ans, elle a toujours décidé de tout et me fait des scènes pas possible en cas de désaccord et pour des raisons souvent minimes. Et je cédais systématiquement.
- Je veux retrouver ma liberté, je ne veux plus qu'elle dirige ma vie.
- Je n'ai plus de sentiment pour elle pour les raisons évoqués ci-dessus.
Par ailleurs, elle ne fait aucun effort pour essayer de s'insérer en France (sans emploi, ne sors presque jamais).

Bien sûr elle ne souhaite pas divorcer et refusera le divorce (2 divorces sur son CV en Chine, c'est moralement impossible).
Pour ma part, je suis surtout inquiet pour la garde des enfants. Car si on divorce, elle rentrera en Chine et je ne pourrai plus voir mes enfants.
Je considère ma belle-fille comme mon propre enfant. Je m'occupe des deux filles au niveau

financier (je paye tout), au niveau médical (médecin, dentiste, etc.), au niveau scolaire (je les emmènes à l'école, aide à la maison, rencontre parents/prof, etc.) elle ne
connait même pas le nom du collège de sa fille ! je m'occupe du linge, etc... et je ne veux surtout pas qu'elle s'occupe d'eux vu les actes dont j'ai été témoin ces derniers jours quand j'ai commencé à lui reprocher son comportement (se tape la tête contre les murs, s'est taillé le bras avec des ciseaux, a voulu manger une poignée de médicament, s'est rendu saoule alors qu'elle ne boit jamais, etc.. certainement pour attirer mon attention, mais les actes dont elle a fait preuve restent disproportionnés et injustifiés. Surtout inquiétant, je ne connaissais plus la personne que j'avais en face de moi.
A ce jour elle dit qu'elle regrette et qu'elle ne recommencera plus, qu'elle a changé, etc. mais je n'y crois pas une seconde
Dans tous les cas je ne veux plus de vie de couple avec elle, je n'ai plus de sentiment.
Pour en revenir à la garde, ma belle-fille va sur ses 16 ans au mois de Janvier donc relativement bientôt. Est-ce que je peux obtenir la garde de mes enfants ? Si non, est-ce que je peux l'empêcher d'emmener ma fille de 5 ans en Chine car je sais que je ne pourrai plus la voir et que la garde alternée ne pourra pas être respectée ? Est-ce que je peux prétendre à la garde de la grande sachant que elle refuse catégoriquement de rentrer en Chine ? (elle est parfaitement intégrée et a une excellente scolarité et elle s'entend mieux avec moi qu'avec sa mère).
Voilà, je me pose bcp de questions sur mes chances d'aboutir à un divorce qui me serait favorable, à moi et mes enfants.

Merci d'avoir lu jusqu'au bout

Cordialement,

Par **tatou93**, le **10/08/2013** à **16:06**

vous aurez du laisser des traces auprès des assistante social et surtout les main courantes au commissariat en expliquant tous, qu'elle s'occupé pas de ces enfants , qu'elle les taper ect... vous pouvez toujours le faire en asseyent de rester avec elle(faire des efforts car je s'est que ce n'est pas facile!!!!) le temps qui foudera pour emmener de tous ses justificatif, exemple; prendre en photos tous les bleus , les bosse , sur la peau des enfants au bien les enregistrer ci y un moyen de le faire,, car la c la vie des enfants qui est en jeux , sa se trouve qu'ils sont traumatisé les pauvres !!!! il faut tout faire pour le bien de ses enfants ... et puis avec toute ces preuves et les témoins de vos voisins vous aller avoir surement la gardes de ces enfants ..
bon courage et prenez soins de ces deux filles surtout

Par **atais**, le **17/08/2013** à **23:34**

Bonjour chriphil,

Je vous dirai comme tatou, pourquoi ne pas tenir encore quelques temps, le temps de faire les choses comme il faut (réunir des preuves, des justificatifs médicaux). Vous pourriez peut être faire une interdiction de sortie de territoire pour votre petite fille en commun, et pourquoi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

pas adopter votre ainée? si Madame vous dit qu'elle va changer, faites mine de la croire le temps d'effectuer ces démarches et de réunir des preuves (bon, ok c'est plus facile a dire qu'à faire). Si vous prouvez que madame maltraite ses enfants, il est trés probable qu'elle n'en obtienne pas la garde. Les droits des papas évoluent, prenez le temps et ne ratez pas votre divorce, même si vous devez attendre encore plusieurs mois...Vous ne parlez pas si vous êtes déjà allez en chine avec vos enfants, est-ce le cas? Leur maman leur parle t-elle en chinois parfois (enfin votre petite de 5 ans surtout car la grande vient de Chine si j'ai tout compris). Peut-etre pouvez vous aussi tabler la dessus? Et il me semble que c'est à partir de 13 ans qu'un enfant à le droit de donner son avis lors de débats familiaux. votre ainée pourrait peut être se prononcer devant un juge?
Je ne suis surement pas d'une grande aide, mais je vous manifeste en tous cas tout mon soutien.

Par **chriphil**, le **19/08/2013** à **10:30**

Bonjour,
merci pour vos réponses. La grande vient de Chine en effet, la petite ne connait que qqs mots en chinois, sa mère lui parle en Français. Depuis que je lui ai annoncé que je souhaitais divorcer, elle passe son temps à s'excuser et à promettre qu'elle ne recommencera pas. Néanmoins ma décision étant prise, je ne ferai pas retour arrière. Les preuves seront difficiles à obtenir, seule la parole de l'ainée pourra faire la différence. Ça me gène car contrairement à ma femme je ne souhaite pas la mêler à cette histoire ni l'influencer sur sa façon de penser. C'est difficile de témoigner contre sa propre mère malgré ce qui a pu se passer. J'ai RDV avec un avocat jeudi matin pour évaluer mes "chances" vis à vis de ce divorce.
Ce qui est sûr, c'est que je ne laisserai pas ma femme éloigner la petite à 10 000 km de moi. Si elle obtient la garde, elle devra rester en France et je sais que ce sera très dur pour elle (ou pour moi si dois payer le logement et la nourriture en guise de pension). Si elle quitte le territoire avec elle sans mon accord, à ce niveau là ce serait de l'inconscience.
Je vous ferai part du résultat de mon rdv avec l'avocat.
Merci en tout cas pour vos messages.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés